

RUGBY XV

Des informations supplémentaires sont affichées sur la page de rugby du site Web de SSNÉ.

Rugby	Date de début	31 janvier
	Premier match	31 mars
	Date de déclaration	4 avril
	Fin des tournois régionaux	24 mai
	Fin des épreuves de qualification	31 mai
	Championnats provinciaux	6/7 juin
	Région hôte Garçon	Highland
	Région hôte Fille	Capital

Limite des matchs de rugby	12 matchs (maximum 10 matchs de ligue)
----------------------------	--

Exigences pour l'entraînement	<ul style="list-style-type: none">- Tous les entraîneurs doivent suivre le module monde du Rugby Ready (en ligne).- Tous les entraîneurs doivent suivre le cours « Sport communautaire – Initiation (avec contact) » du PNCE.- Making Headway (NCCP)- Safe Sport (NCCP)- Rugby Canada TackleSmart
-------------------------------	---

Les compétitions de rugby approuvées par SSNÉ respecteront les règles et les règlements définis par Rugby Nova Scotia (www.rugbynsa.ns.ca) en plus des règles spécifiques de SSNÉ qui suivent :

22.1 **Allocation des divisions**

Tel que déterminé annuellement par la règle 3

22.2 **Admissibilité des élèves**

22.2.1 Tous les élèves athlètes admissibles conformément à la règle 2 (Admissibilité des élèves)

22.2.2 Seuls les élèves de la 10^e à la 12^e année peuvent participer au rugby XV.

22.2.3 Avant de participer au concours de rugby SSNÉ, les étudiants doivent suivre une formation de plaquage sécuritaire dispensée par un entraîneur formé par TackleSmart.

22.3 **Représentation régionale**

22.3.1 Les équipes qui qualifient pour les tournois régionaux seront déterminées par le nombre de déclarations.

22.3.2 Un maximum de quatre écoles de chaque région peut passer à l'épreuve de qualification.

22.3.3 Tous les champions régionaux participeront à l'épreuve de qualification. Chaque champion régional sera hôte de matchs de qualification. La première ronde de matchs de l'épreuve de qualification peut être jouée à un site neutre entre les deux écoles participantes. S'il est impossible d'obtenir un site ou de se mettre d'accord sur un site, le match du premier tour sera joué sur le terrain désigné par les champions régionaux.

22.4 **Format provincial (sauf si modifié conformément à la règle 5.5.2)**

22.4.1 Le format provincial sera un tournoi de quatre équipes avec deux demi-finales, un match pour l'or et un match pour le bronze.

22.4.2 L'hôte provincial sera déterminé comme suit :

- Le champion régional de la région hôte désignée sera hôte du championnat.
- Si le champion régional de la région hôte est éliminé lors de l'épreuve de qualification, l'équipe restante de la région hôte ayant le rang supérieur sera hôte du championnat.
- S'il ne reste aucune équipe de la région hôte désignée après l'épreuve de qualification :
 - o La région avec le plus grand nombre d'inscriptions sera hôte du championnat.
 - L'école ayant le rang supérieur dans la région sera hôte.
 - Si l'école ayant le rang supérieur n'est pas en mesure d'être hôte du championnat, le rôle passera à la prochaine école de la région ayant le rang supérieur qui est en mesure d'être hôte.
 - o Si deux régions ont chacune deux écoles participantes après l'épreuve de qualification, la région qui n'était pas la dernière à le faire sera hôte du championnat.
 - L'équipe qui a le rang supérieur et qui est en mesure de le faire sera hôte du championnat.

22.5 **Prix**

La bannière du championnat sera décernée à l'école gagnante.

Des médailles d'or de SSNE seront décernées aux membres de l'équipe de première place et à leur entraîneur (maximum de 25).

Des médailles d'argent de SSNE seront décernées aux membres de l'équipe en deuxième place et à leur entraîneur (maximum de 25).

Des médailles de bronze de SSNE seront décernées aux membres de l'équipe en troisième place et à leur entraîneur (maximum de 25).

22.6 **Règles générales du jeu**

On respectera les Règles du jeu de World Rugby, avec les variations pour M19.

22.7 **Règles particulières à SSNE**

22.7.1 Liste – Une équipe sera composée d'un maximum de 25 joueurs.

22.7.2 Pas de plaquage au-dessus de la taille.

22.7.3 Passes main à main permises sous le niveau de la tête et du cou.

22.7.4 Tous les joueurs doivent porter un protège-dent.

22.7.5 Du personnel de soutien médical formé doit être sur place pour les compétitions de rugby de SSNE.

22.7.6 Le ballon Gilbert Barbarian est celui qui est préféré par SSNE.

Exigences pour les installations lors de championnats provinciaux

Minimum d'un terrain de rugby réglementaire

PROTOCOLES DE SÉCURITÉ

Équipement

- Tout l'équipement doit être conforme au règlement 12 de World Rugby.
- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.
- Un dispositif de communication qui fonctionne (p. ex., téléphone cellulaire) doit être accessible.
- Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé en toute sécurité.
- Il faut utiliser des ballons de rugby réglementaires.
- Un protège-dent est requis.

Vêtements et chaussures

- Les athlètes doivent porter des vêtements et des chaussures convenables.
- On doit porter des chaussures à crampons conformes aux règles du rugby.
- Les bijoux portés pendant les pratiques et les compétitions doivent respecter les règles de Rugby Nova Scotia.

Installations

- Les poteaux des buts du terrain de jeu doivent être coussinés.
- Les surfaces de jeu doivent être inspectées régulièrement, être exemptes de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être situées loin des zones de circulation.
- Les trous, les dangers (ex. verre, roches, têtes d'arrosiers, bouches d'égout) et les surfaces très irrégulières doivent être signalés aux entraîneurs et aux organisateurs et portés à l'attention des athlètes et des officiels. On doit aviser le directeur d'école si la condition du terrain n'est pas sécuritaire.
- On doit utiliser des drapeaux repliables ou des cônes souples pour marquer les coins, la ligne du milieu et la ligne de 22 m (66 pieds) ou les drapeaux au périmètre.

Considérations relatives au milieu

Avant de laisser les athlètes participer à des activités en plein air, les entraîneurs doivent prendre en considération les points suivants :

- conditions environnementales (température, météo, qualité de l'air, humidité, indice UV, insectes)
- accessibilité à des liquides de remplacement appropriés (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et hydratation des athlètes avant, pendant et après l'activité physique
- entraînement antécédent et condition physique
- durée et intensité de l'activité physique

Les athlètes doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions environnementales (ex. chapeaux, écran solaire, lunettes de soleil, bouteilles d'eau personnelles, insectifuge, vêtements appropriés).

Les élèves doivent connaître les procédures de sécurité à suivre en cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises (p. ex. foudre, nuage en entonnoir, vents violents, tornades).

Surveillance

Une surveillance visuelle constante est requise initialement lors de l'enseignement et des pratiques des compétences de contact.

Suite à cela, une surveillance sur place est requise.